

DEPARTEMENT DE L'HERAULT
COMMUNE DE PREMIAN

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
Du lundi 04 juillet 2022

Présents: Roland COUTOU, Yves MONDON, Matthieu HENRY, Boris BAUWENS, Bruno BESSIERES, Alain CAUQUIL, Véronique HERNANDEZ, Evelyne HUGUES, Martine LUGAGNE, Roseline MUSARD, Frédérique BEAUFUME, Ophélie LAMOUREUX, César LARRIBEAU, Pierre-Franck LUYE

Représentés:

Excusés: Didier AFFRE

Absents:

Secrétaire de séance: Martine LUGAGNE

1 – ADMISSION EN NON VALEUR

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que les états de restes font apparaître un certain nombre de recettes irrécouvrables du fait notamment de l'insolvabilité des débiteurs, recettes dont le Receveur Municipal demande l'admission en non valeur.

Vote à l'unanimité.

2 – CORRECTION SUR L'EXERCICE CLOS – REGULARISATION EMPRUNT

Mr le Maire indique que des écarts comptables ont été constatés lors de l'ajustement de la dette : une erreur dans la répartition capital/ intérêts a été constatée sur l'échéance du 19/06/2020

Il demande à l'assemblée délibérante d'autoriser le comptable à effectuer une correction sur exercice clos de la manière suivante :

Débit compte 1641 = - 7,30€ / Débit compte 1068 = 7,30€

Cette régularisation sera réalisée par le seul comptable au vu de la délibération, il n'y aura donc aucune écriture à comptabiliser par la commune et donc pas de crédits budgétaires à prévoir.

Vote à l'unanimité.

3 – MODIFICATION TARIFS CANTINE

Mr le Maire rappelle que c'est la société Barboteu qui fournit les repas de la cantine aux tarifs de 3.47 € pour les maternelles et 3.65 € pour les primaires.

Il demande aux Conseil Municipal de valider les nouveaux tarifs en vigueur dès la rentrée de septembre 2022 qui représenterait une augmentation de 14 centimes soit 3.61 € pour les maternelles et 3.79 € pour les primaires.

Vote à l'unanimité.

4 – COMMODAT ICHIS

Une proposition d'achat ou de location a été faite par Monsieur Hugo MUSARD concernant une partie de la parcelle A367, propriété communale, située au hameau d'Ichis, jouxtant sa propriété. Monsieur le Maire propose d'établir un commodat.

DEPARTEMENT DE L'HERAULT
COMMUNE DE PREMIAN

4 – ANIMAUX EN DIVAGATION

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'un arrêté a été pris concernant la divagation des chiens.

5 – QUESTIONS DIVERSES

- Emplois saisonniers
- Festivités
- Carte prévisionnelle inscription parcelles AOP

Le Secrétaire de séance :
Martine LUGAGNE,



Le Maire :
Roland COUTOU,

